

Environnement 2000 SA

Benoit Lappert

114 route de l'Etraz

1239 Collex

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 26-27.09.2024		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:	Pétitions		
Objet:	pont 116 adj		
Copie à:			

C4141

Secrétariat général du Grand Conseil

Case Postale 3970

1211 Genève 3

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

1204 Genève

Collex, le 23 septembre 2024

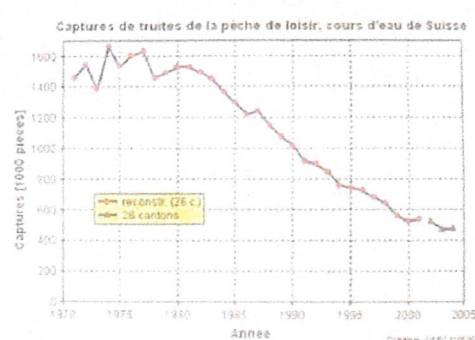
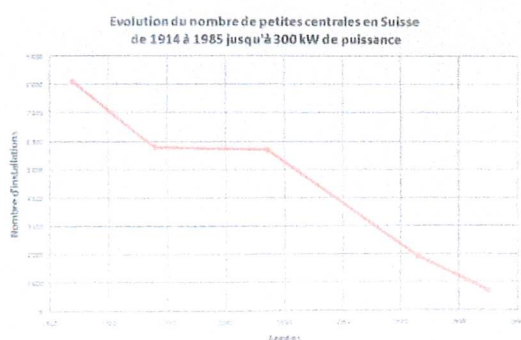
Concerne : Réponse du Conseil d'Etat à la M 2903-B (Soyons pragmatiques : pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux) et à la P 2160-C (Pétition pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix jusqu'en 2060).

Chers députés du Grand Conseil,

La centrale hydroélectrique Jean Estier SA, à défaut d'alternative, a pris acte de la décision du Conseil d'Etat. Nous n'avons pas voulu faire recours au Tribunal Fédéral car L'Etat était dans son droit de ne pas renouveler la concession, mais en aucun cas nous n'acceptons cette décision ou la jugeons comme satisfaisante. Nous sommes enclins à mettre en œuvre tous les moyens politiques à notre disposition pour nous battre en faveur de la poursuite de nos activités car nous considérons que l'énergie hydraulique est une ressource indispensable. Pour cela, nous demandons au Conseil d'Etat de respecter la décision du Grand Conseil et de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de l'usine électrique Jean Estier SA, jusqu'en 2060 a minima.

Des faits nouveaux susceptibles de constituer un motif de révision sont apparus depuis l'arrêté de 2022. Deux initiatives sont à prendre en considération : la première concerne l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, projet de loi accepté par la population le 9 juin 2024 à 68,7 %. La seconde porte sur l'initiative en faveur de la biodiversité soumise au vote le 22 septembre 2024, refusée à 63%. Ces votations montrent qu'actuellement le peuple suisse donne toujours plus de poids à la politique énergétique renouvelable.

Nous tenons à mettre en lumière le rôle des petites centrales hydroélectriques, qui servent grâce à leurs aménagements de biotope d'intérêt pour la faune et la flore¹. L'article de Raymond Chenal publié en 2010 et s'appuyant sur le rapport du projet « Fischnetz » ainsi que sur les données de l'OFEV rapproche deux graphiques présentés ci-dessous. Ils montrent que les populations de truites dans les cours d'eau de Suisse ont drastiquement diminué depuis 1980. Parallèlement, la quantité de petites centrales n'a cessé de décroître en Suisse depuis 1914. Ce même schéma est à l'œuvre dans la rivière la Versoix, ce qui montre bien que la diminution de population piscicole n'est en aucun cas causée par l'activité des centrales hydrauliques. Les facteurs causant la déperdition des poissons dans nos cours d'eau sont clairement à chercher ailleurs, notamment dans les polluants présents dans l'eau. Ainsi, les décharges de Vesancy, de Chauvilly et celle se trouvant à côté de la STEP de Divonne-les-Bains ainsi que les STEP de Versonnex, de Vesancy et de Divonne-les-Bains rejettent quotidiennement des polluants dans la rivière la Versoix. Nous souhaitons rappeler qu'une centrale hydroélectrique ne dégrade pas la qualité de l'eau, elle l'emprunte seulement à la rivière et la restitue intégralement.



Selon les statistiques précédemment citées, nous pouvons prédire que les populations de poissons ne vont en aucun cas augmenter suite au démantèlement de l'usine électrique Jean Estier SA. Au contraire, en campant sur ses positions, le canton perdra non seulement un patrimoine historique industriel, mais aussi une production d'énergie verte et locale et détruira un écosystème s'étant développé en harmonie avec les installations en place depuis 1470.

Je tiens à remercier vivement la majorité du Grand Conseil pour l'intérêt qu'il porte à la production d'énergie locale et que ce rapport soit renvoyé en commission.

Benoit Lappert (arrière-petit-fils de Jean Estier)

¹ Rapport du service de protection du paysage et des eaux du canton d'Argovie (R. Chenal, 2010).